



## Une politique sportive désastreuse pour les collégiens et collégiennes en Essonne !

**Ou comment le conseil départemental de l'Essonne « oublie » le sport à l'école :**

### **Fin des 12 euros par élève pour l'EPS !**

La dotation spécifique de 12 euros par élèves, allouée chaque année par le conseil départemental aux collèges au titre de l'enseignement de l'EPS afin de répondre aux besoins particuliers de la discipline, est le fruit d'une longue bataille syndicale dans le département de l'Essonne au début des années 90. Après la suppression des lignes budgétaires par matières, c'est au tour cette année de la mention "12 euros par élèves pour l'EPS" de disparaître des documents préparatoires au budget des collèges. La dotation pédagogique des collèges est donc désormais **globalisée, et toute référence aux besoins spécifiques de l'EPS a disparu**. Le risque est grand de voir les crédits pédagogiques alloués à l'EPS baisser mécaniquement dans les établissements.

### **Location des installations sportives : la transparence remise en question.**

La ligne budgétaire concernant la locations des installations sportives, allouée par le conseil départemental pour chaque collège, est également supprimée des documents de présentation des budgets prévisionnels. Cette ligne assurait aux conseils d'administration des établissements une transparence sur les dépenses de location, qui disparaît de fait.

### **Les subventions aux Sections Sportives Scolaires décimées...**

**En 5 ans de majorité « Les Républicains »**, les dotations aux Sections Sportives des collèges sont passés de 2000 euros pour les sections qui en faisaient la demande justifiée (équipement et déplacements en compétitions notamment), à 1000 euros dès le début de la mandature, et depuis deux ans à un financement hypothétique dans le cadre d'une enveloppe budgétaire limitée regroupant toutes les actions de soutien aux projet d'établissements. Outre le montant de cette dotation (très largement insuffisant pour les collèges possédant plusieurs Sections Sportives), la **mise en concurrence** avec les nombreux projets s'inscrivant dans le projet d'établissement remet directement en question les financements nécessaires au bon fonctionnement des Sections Sportives.

### **Construction de 9 collèges en prévision, sans aucune salle pour l'EPS !**

Pour accueillir les 4 à 6000 élèves en plus d'ici 2030 selon les prévisions, un investissement tardif mais conséquent (450 millions d'euros) a été engagé par le conseil départemental pour la construction de 9 collèges en Essonne dans les 10 années à venir. Mais à ce jour, **le conseil départemental n'a prévu aucun investissement en matière d'équipements sportifs pour ces nouveaux collèges !** Autant dire que la situation de l'enseignement de l'EPS et de l'animation du sport scolaire, déjà critique dans bien des établissements de l'Essonne ne va pas s'arranger.

**Le SNEP-FSU 91, aux côtés des professeurs d'EPS du département**, milite pour un tout autre projet sportif en faveur des collégiens et collégiennes en Essonne, et revendique dans l'immédiat :

1. Le retour de la dotation spécifiques de **12 euros par élèves** allouée au titre de l'enseignement de l'EPS.
2. Le retour à la **transparence** dans les conseils d'administration concernant la **location** annuelle des installations sportives par le conseil départemental.

3. Le retour à une **subvention** annuelle spécifique et suffisante pour chaque **section sportive scolaire** qui en fait la demande.
4. La prévision **d'équipements sportifs** adaptés à l'enseignement scolaire, suivant les recommandations du SNEP-FSU, pour chaque nouveau collège construit.